

# Chronologie 1999

par Massimo BORTOLINI \*

JANVIER

- 07/01** Le bureau du VLD déclare qu'il refusera de façon résolue toute collaboration ou coalition avec un parti raciste et antidémocratique comme le Vlaams Blok, ni en 1999, ni lors des élections locales et provinciales de 2000, précise utilement Guy Verhofstadt.
- 13/01** Rencontre entre parlementaires et représentants de la presse afin de discuter des moyens de lutte contre les écrits racistes. Les premiers souhaitent réviser l'art. 150 de la Constitution et correctionnaliser les délits de presse; les seconds y voient une atteinte à la liberté de la presse et souhaitent un ajout à l'art. 23 garantissant une protection contre le racisme.
- 14/01** Parution d'un livre allemand consacré aux brutalités policières et à l'exclusion sociale qui contient un chapitre consacré à la Belgique et plus particulièrement aux polices de Schaerbeek et de Bruxelles-ville dans lequel les photos (prises clandestinement) montrent des comportements policiers brutaux.  
Dissension au sein du Mouvement national pour la Régularisation des Sans Papiers et Réfugiés, duquel se retire SOS sans papiers. De leur côté, les sans papiers se divisent sur l'opportunité de rester dans les églises, les signaux provenant du Ministère de l'Intérieur n'étant pas très encourageants quant à une future régularisation.  
Les enfants mineurs non-accompagnés trouvent difficilement des familles d'accueil. Ne pouvant être hébergés dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile, les plus jeunes d'entre eux demeurent à la disposition du juge de la jeunesse.
- 15/01** Parmi les 68 futurs membres de l'Organe Chef de Culte de la Communauté musulmane, il y aurait une vingtaine de personnes soupçonnées d'être des «intégristes». La Sûreté de l'Etat doit procéder à une étude approfondie de leur dossier pour permettre au Ministre de la Justice de les écarter le cas échéant.  
Délit de presse. Le groupe de travail Reynders-Declerck dépose une proposition de loi pour une révision de l'article 150 de la Constitution qui permettrait une correctionnalisation des délits de presse plutôt que l'actuel passage obligé par la Cour d'Assises. L'AGJPB et plusieurs associations, opposées à ce type de révision, proposaient eux de modifier l'article 23 de la Constitution en y stipulant un «droit à la protection contre le racisme et la xénophobie» qui relèverait dès lors du Tribunal correctionnel. Dans le même temps, plainte est déposée

\* Massimo BORTOLINI, Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI).



contre Marguerite Bastien – Présidente du Front nouveau de Belgique – par sept députés bruxellois et quelques asbl pour distribution de tracts racistes.

- 16/01** Mobilisation et pétitions des habitants de Grimbergen contre l'ouverture d'un Centre pour demandeurs d'asile dans un ancien cloître. Suite au départ à la retraite de la députée Lisette Croes (SP) Chokri Mahassine devient le premier député d'origine marocaine.
- 17/01** Action d'éclat et nouvelle déception des sans-papiers qui vont remettre leurs dossiers de demandes de régularisation au Ministre de l'Intérieur, mais celui-ci a tout simplement refusé de les recevoir.
- 22/01** Conséquence de la mort de Sémira Adamu, une Commission chargée d'évaluer la politique d'éloignement du gouvernement avait été mise en place. Elle a déposé ses conclusions. Parmi celles-ci, on peut noter que s'il n'est pas tolérable d'utiliser des méthodes violentes pour forcer ceux qui ne veulent pas se soumettre à leur expulsion, il s'agirait d'utiliser des moyens «plus psychologiques», par exemple ne pas avertir les personnes en dernière minute, mais les y préparer, utiliser des petits avions privés (les Pays-Bas et l'Allemagne se montrent intéressées à collaborer avec la Belgique sur ce point), leur proposer 200000 francs permettant de rembourser une partie de leur voyage aller.  
On se souvient de l'opposition du Bourgmestre du Coq à l'ouverture d'un centre pour candidats réfugiés. Un vol impliquant trois de ses pensionnaires à relancer la polémique. Les trois voleurs ont été expulsés et le centre pourrait être fermé.
- 26/01** Alors que les églises continuent d'accueillir des sans-papiers, le mouvement d'accueil de sans papiers dans les universités flamandes s'intensifie, après la KUL et la VUB, c'est l'Université de Gand qui leur ouvre ses portes.
- 27/01** Le conseil communal de Tournai décide de l'aménagement d'une parcelle destinée aux défunts de confession musulmane dans l'un des cimetières de la ville.
- 29/01** Comme action de soutien aux sans papiers, Ecolo-Verviers propose à chaque citoyen de se défaire de ses papiers pendant quinze jours. Création d'un nouveau parti pour les prochaines élections régionales. Le Mouvement d'Action pour une Région solidaire (MARS), dont la figure emblématique est Khalil Zeguendi, ex-PS, ex-PRL-FDF.

## FÉVRIER

- 01/02** Passage au Vlaams Blok de l'ancien rédacteur en chef de Gazet van Antwerpen, Guido Tastenhoye.  
Interpellation du Ministre de l'Intérieur par le Député écolo Vincent Decroly quant aux pratiques des gendarmes à l'égard des deman-



deurs d'asile en attente d'expulsion, et notamment les violences qui auraient été infligées à une jeune Sierra Léonnaise de 18 ans.

- 04/02** Une enquête du VDAB (Office de l'Emploi de la Région flamande) indique qu'à Anvers 4 chômeurs sur 10 sont immigrés ou d'origine immigrée, principalement d'origine turque et marocaine. L'étude élargit la population-cible des seuls étrangers aux personnes devenues belges, et pointe le manque de formation et la discrimination à l'embauche comme principales causes de ce constat.
- 06/02** Le collège échevinal de la Ville d'Anvers se prononce pour la suppression de l'obligation d'avoir la nationalité belge pour accéder à un emploi communal. Cela signifie que dans les 5 ans à venir, la Ville souhaite engager 500 employés allochtones et/ou étrangers.
- 09/02** De nombreuses plaintes pour racisme à l'encontre de services de police ont semble-t-il fait l'objet d'un «classement vertical» de la part du Comité P, sans que ce dernier n'ait averti les plaignants, parmi lesquels le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme.
- 12/02** Réunion informelle des Ministres de l'Intérieur et de la Justice des États membres de l'UE pour déterminer une politique commune en matière de droit d'asile et d'accueil des réfugiés. Sur proposition de l'Allemagne, il pourrait y avoir instauration d'un système de quotas par pays sur base d'un volontariat solidaire entre les membres, ce qui a été accueilli favorablement, à condition que cette problématique soit liée plus globalement à l'immigration; des discussions ont ainsi concerné le statut de réfugié, la protection temporaire de certaines catégories de personnes, la détention des demandeurs d'asile et les régularisations.
- 16/02** Mobilisations et actions de soutien se multiplient pour empêcher que continuent les expulsions de demandeurs d'asile provenant de Sierra Leone, pays dans lequel règne la terreur et un régime de non-droit complet. Fatimata Mohamed, 20 ans, a risqué plusieurs fois d'être expulsée et plusieurs députés ont pu constater, après lui avoir rendu visite, qu'elle avait subi des violences de la part des gendarmes lors de ces tentatives d'expulsion.
- 24/02** Une enquête annuelle sur les indicateurs régionaux flamands montre dans ces conclusions que les préoccupations premières des Flamands sont l'usage de la drogue chez les jeunes et la possibilité d'une reconnaissance des particularismes culturels des étrangers et des immigrés.
- 26/02** La liste des élus composant l'Exécutif des Musulmans de Belgique est rendue publique par le Ministre de la Justice. Il n'y a actuellement que 16 membres désignés sur les 17 prévus, 1 élu Marocain restant à désigner. Parmi les élus, on trouve 6 Marocains – dont 1 femme –, 4 Turcs – dont 1 femme –, 3 Belges convertis, 1 Algérien, 1 Tunisien et 1 Pakistanais. Cet Exécutif est élu pour 5 ans.



**27/02** Après les églises et les universités flamandes, c'est au tour des universités francophones – ULB et UCL – d'accueillir des sans papiers, une vingtaine d'entre eux sont hébergés dans chaque université pendant 1 mois.

## M A R S

**04/03** Suite à la mort d'un jeune marocain de 17 ans, abattu par un gendarme à Gand lors d'une course poursuite en voiture, une série de manifestations se déroulent un peu partout en Flandre. Le gendarme, selon le Parquet, aurait agi en légitime défense.

**06/03** Suite à la publication du rapport de la Commission chargée d'évaluer les pratiques d'expulsions de candidats réfugiés, présidée par Etienne Vermeersch, professeur de philosophie à l'Université de Gand, de nombreux intellectuels et professeurs en dénoncent le contenu et se constitue en groupe de recherche «Asile et expulsion». Rappelons que le rapport était très neutre quant aux violences régulièrement constatées à l'encontre des candidats déboutés et ne mettait à l'ordre du jour comme seule nouvelle proposition susceptible de changer les choses que l'utilisation de jets privés pour rendre les expulsions plus humaines.

**10/03** Après quelques semaines de travail, la Commission chargée des régularisations, composée de deux membres de l'Office des Etrangers, de deux membres du Centre pour l'Egalité des Chances et d'un Juge, indique les difficultés qu'elle a à traiter les 60000 dossiers en attente, alors qu'elle se réunit une fois par semaine et ne peut traiter sérieusement qu'une dizaine de dossiers par séance.

**11/03** Le Centre pour illégaux et demandeurs d'asile déboutés de Vottem accueille ses premiers pensionnaires.

**15/03** Décision du Ministère de l'Intérieur d'utiliser des jets privés pour expulser les demandeurs d'asile déboutés; six d'entre eux sont expulsés vers le Nigeria.

**16/03** Alors que le Ministre de l'Intérieur indique qu'il revient à la Sabena de prendre en charge les frais de rapatriements par jet privé, la compagnie précise qu'il n'est pas question pour elle de rembourser des frais de rapatriement aussi importants, environ 2 millions de francs.

**18/03** Les habitants de Steenokerzeel s'opposent à l'ouverture d'un troisième centre d'accueil pour demandeurs d'asile. Suspension des procédures de renvoi des demandeurs d'asile Sierra-Léonnais, parmi ceux-ci Fatimata Mohamed. D'un autre côté, la situation des Tsiganes (Bulgares, Roumains, Tchèques, Slovaques) devient préoccupante.

**21/03** Lancement par le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte con-



tre le Racisme d'une campagne de sensibilisation sur le thème de la discrimination à l'embauche. Trois chefs du personnel – Ford, Sabena et l'Hôpital Erasme – présentent le caractère multiculturel de leur entreprise et des personnes qui y travaillent.

Il apparaît qu'un nombre important – plus de 70 – de communes, tant flamandes que wallonnes, désignées comme commune d'accueil dans le cadre du plan de répartition des demandeurs d'asile, envoient systématiquement ces personnes vers Anvers. Le Bourgmestre Leona Detiège pourrait suspendre l'inscription de ces personnes.

- 29/03** Campagne de sensibilisation de la Ligue des Droits de l'Homme sur le thème de l'extrême droite et des enfants dans laquelle il est établi que le programme des différents partis extrémistes est tout sauf favorable et positif quant aux enfants. Que ce soit au niveau familial, social ou culturel, rien n'est destiné à améliorer le sort des familles et de leurs enfants.
- 30/03** Emoi au Conseil communal d'Anvers lorsque Emile Verrijken (Vlaams Blok) attire l'attention sur un groupe musical africain «dangereux parce que 23% des Africains ont le sida», intervention saluée par des saluts nazis d'une partie du public. Leona Detiège (Bourgmestre d'Anvers) a décidé de porter plainte contre l' élu du Vlaams Blok.

## AVRIL

- 16/04** Les coupables de l'incendie d'une mosquée de Turnhout en 1997 ont été condamnés à deux ans de prison ferme. Cette condamnation fait suite à la plainte et à la constitution de partie civile du CECLR
- 17/04** Arrivée des 170 premiers réfugiés Kosovars à l'aéroport de Melsbroek. Ils bénéficieront d'un statut spécial temporaire leur permettant de séjourner 6 mois. Les demandeurs d'asile qui avaient introduit une demande dans les mois précédents restent pour le moment bloqués dans la procédure de cette demande.  
Le Parquet de Bruxelles annonce que dorénavant les dossiers des délinquants mineurs d'âge seront traités par la voie de la procédure accélérée, ce qui signifie que ces jeunes comparaitront dans un maximum de trente jours devant un juge après avoir commis un fait.
- 21/04** Le Parlement adopte la proposition de loi visant à rendre inéligibles les personnes coupables de propos ou d'actes racistes et révisionnistes.
- 26/04** Le CECLR annonce la création d'une structure permanente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Celle-ci sera partie intégrante du CECLR et disposera d'un budget de 20 millions.  
L'Association des éditeurs belges s'engage à ne pas publier de textes d'auteurs qui relaient des idées racistes ou xénophobes.
- 28/04** Alors qu'il y a quelques semaines le Ministre de l'Intérieur annonçait



qu'il n'y aurait plus d'expulsions de Sierra-Léonnais, celles-ci semblent reprendre. L'Office des Etrangers prétend expulser des Guinéens alors que ceux-ci et les associations de défense des droits des étrangers les considèrent comme Sierra-Léonnais.

**29/04** Pour lutter contre le Vlaams Blok, le Parlement bruxellois initie une campagne «Faisons taire les extrémistes avant qu'ils ne nous fassent taire»; cette campagne est destinée à sensibiliser les électeurs bruxellois, et en particulier les plus jeunes, sur la menace qui pèse sur Bruxelles.

## M A I

**03/05** Sur base d'une enquête auprès de 41 directions d'écoles de Malines et de Hasselt, 46% des écoles se déclarent opposées à l'engagement de professeurs d'origine étrangère.

**05/05** Publication du rapport annuel du CECLR duquel il ressort une diminution du nombre de plaintes pour racisme de la part de particuliers. Il apparaît par contre que la discrimination à l'embauche est, elle, de plus en plus présente. Les responsables du Centre plaident une nouvelle fois pour une ouverture plus grande des institutions publiques aux personnes d'origine étrangère.

**08/05** Concernant le statut accordé aux Kosovars se trouvant en Belgique, la décision est de laisser les personnes choisir elles-mêmes le statut qu'elles préfèrent.

**19/05** Des enfants mineurs sont toujours enfermés dans les centres fermés (Bruges, Vottem, etc...), alors que la Belgique a ratifié la Convention des droits de l'enfant. Ecolo propose d'adopter un statut spécial pour les mineurs non-accompagnés séjournant illégalement en Belgique.

**26/05** Un rapport de la Fédération internationale des Droits de l'Homme est particulièrement accablant pour la Belgique quant à la situation dans les centres fermés: durée de détention trop longue, insalubrité, isolement discrétionnaire, violence.

**30/05** Le Tribunal de commerce de Bruxelles déboute le Vlaams Blok de sa plainte contre *Vlan* qui avait refusé d'insérer un encart de publicité électorale du parti extrémiste.

## J U I N

**02/06** Dans le code de conduite que doivent signer les employés civils et militaires du ministère de la Défense nationale, il y a désormais un paragraphe qui stipule notamment le respect de la démocratie et ses valeurs, le respect des droits de l'homme et la non tolérance de la discrimination quelle qu'elle soit.



- 05/06** Aux élections du 13 juin, neuf listes se présentent pour l'extrême droite, huit d'entre-elles pour la seule partie francophone du pays.
- 08/06** L'article 150 de la Constitution est modifié. Désormais, les délits de presse à caractère raciste pourront être poursuivis auprès des tribunaux correctionnels. Rappelons que par le passé la plupart des plaintes contre des écrits racistes n'étaient poursuivies par aucun parquet, ceux-ci estimant soit la procédure trop longue et trop lourde, soit estimant un risque d'effet contre productif.  
Vingt-cinq détenus du centre 127bis ont entamé une grève de la faim pour protester contre les conditions de détention et le climat de violence qui y règne.
- 09/06** Le rapport sur la traite des êtres humains en Belgique indique que les poursuites font peu de cas des victimes de cette traite. En deux ans (1996-1998), ce sont 734 personnes qui ont été accueillies dans les centres d'accueil. Le rapport indique par ailleurs que 10% des victimes sont des mineurs; et que les pays d'origine des victimes sont asiatiques (Chine, Philippines) et africains (Nigeria).
- 15/06** Elections du 13 juin: l'extrême droite francophone, et singulièrement le Front national, connaît un revers électoral important, Daniel Féret perdant son siège de député européen. Du côté flamand, si le Vlaams Blok n'a pas réussi à progresser suffisamment à Bruxelles pour pouvoir être incontournable dans la constitution d'un gouvernement et ainsi bloquer les institutions bruxelloises, il progresse néanmoins en Flandre où il devient le 3<sup>e</sup> parti, dépassant les 25% dans la province d'Anvers. L'autre fait marquant de ces élections est l'élection de candidats d'origine étrangère. Ils sont huit à être élus au Parlement bruxellois (4 PS, 2 Ecolo, 1 PRL-FDF et 1 SP).
- 18/06** Dans son rapport 1998, Amnesty international souligne les méthodes «très musclées» de la police et de la gendarmerie, et consacre un chapitre aux expulsions forcées de candidats réfugiés et à la mort de Sémira Adamu. Plus généralement, le rapport indique une tendance générale à la limitation et à des atteintes à la protection des réfugiés au niveau international.
- 20/06** Dans son rapport annuel, Pag-Asa, une des trois associations qui, avec Payoke et Sürya, s'occupe des victimes de la traite internationale des êtres humains, indique que le nombre de personnes qui les ont contacté a doublé par rapport à 1997, ce qui correspond à 191 contacts. Parmi les causes de l'augmentation du nombre de personnes victimes de cette traite en Belgique, les responsables de ces associations soulignent la politique d'immigration et la limitation de fait du droit d'asile qui conduit de nombreuses personnes à utiliser des circuits parallèles d'immigration avec les risques que cela comporte.
- 22/06** Le VDAB, Kind en Gezin et de Lijn, avec 75 autres firmes privées, s'engagent à diminuer la discrimination à l'embauche qui touche les demandeurs d'emploi d'origine turque et marocaine. Une étude me-



née par le VDAB montre que lors de consultation du système KISS (sélection de candidature d'emploi via Internet), les CV de ces personnes sont très rarement consultés, la seule origine déterminant apparemment la poursuite de la consultation.

- 23/06** Lors de ses consultations, Louis Michel (informateur) reçoit longuement les représentants du Mouvement national pour la Régularisation des Sans Papiers et des Réfugiés.
- 24/06** Johan Leman (directeur) et Jean Cornil (directeur-adjoint), et par la même occasion le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, voient leur mandat prolongé pour une période de six ans.  
Nouvelle plainte d'un «résident» du centre 127 bis pour mauvais traitement, celle-ci s'ajoute aux nombreuses autres précédentes.
- 26/06** Leona Detiège (Bourgmestre d'Anvers - SP) se prononce en faveur de la création de prison pour jeunes délinquants, pour pallier au manque de place dans les institutions qui entraînent l'enfermement de plus en plus régulier de jeunes dans des prisons pour adultes.
- 29/06** Luc Desmet, Commissaire général aux Réfugiés, se prononce pour la création d'un Secrétariat d'Etat aux migrations et aux droits de l'Homme; car laisser la compétence au Ministre de l'Intérieur, par ailleurs appelé à traiter de nombreux dossiers importants (ordre public, Ocotopus, Euro 2000,...) ne peut entraîner que peu de préoccupation de la situation des étrangers en Belgique.  
Filip De Man, responsable de la campagne du Vlaams Blok à Bruxelles, perd son poste de responsable du Vlaams Blok à Bruxelles, officiellement parce que la campagne électorale est terminée, mais on lui attribuerait la défaite de Blok dans la capitale. C'est Johan Demol qui lui succède.

## JUILLET

- 01/07** Les négociations pour le futur gouvernement laissent penser que, sous l'impulsion du VLD, il n'y aura pas d'élargissement du droit de vote à tous les étrangers, mais que la procédure de naturalisation sera une nouvelle fois facilitée.
- 02/07** Plusieurs entreprises malinoises et bruxelloises (flamandes) déclarent publiquement être anti-racistes et vouloir lutter contre la discrimination à l'embauche que connaissent les jeunes d'origine étrangère, en engageant et en «faisant la leçon» aux employés et aux clients mécontents.
- 06/07** Ouverture d'un nouveau centre d'accueil pour demandeurs d'asile d'une capacité de quarante places dans le Château de Ham à Steenokkerzeel.  
Dans un courrier ciblé, le Centre local d'Intégration d'Anvers (Lokaal Integratiecentrum Antwerpen - LIC) conseille aux Marocains de la



métropole de se naturaliser afin de pouvoir voter et ainsi s'opposer efficacement au Vlaams Blok aux prochaines élections communales.

- 07/07** Selon des parlementaires Ecolo (V. Decroly et J. Dubié) qui ont visité le centre fermé de Bruges, les conditions dans lesquelles se passent les expulsions des demandeurs d'asile déboutés seraient toujours inhumaines, et les pratiques constatées et dénoncées suite à la mort de Sémira Adamu seraient toujours d'application.
- 09/07** Le Parquet de Bruxelles requiert le non-lieu pour les gendarmes qui ont abattu Saïd Charki. Il estime qu'ils ont tiré en état de légitime défense.
- 22/07** Suite à la table ronde à laquelle il a convié les différentes associations et organisations de soutien et d'aide aux sans papiers, le Ministre de l'Intérieur, Antoine Duquesne (PRL), annonce qu'il n'y aura pas de moratoire permettant une régularisation massive des personnes en situation irrégulière, mais qu'il s'engage à faire en sorte que tous les dossiers seraient à l'avenir examinés avec davantage d'attention que par le passé et que, concernant les expulsions à venir, les conditions dans lesquelles elles se dérouleront seront plus humaines et davantage soucieuses de préserver les droits des individus. Enfin, il est question, dans le cadre de l'audit de l'administration publique d'en faire subir un à l'Office des Etrangers.
- 30/07** Sept communes bruxelloises (Bruxelles-ville, St Josse, St Gilles, Schaerbeek, Molenbeek, Jette et Koekelberg) fondent une intercommunale qui gèrera les parcelles musulmanes qu'aménage la commune de Schaerbeek dans son cimetière.
- 31/07** Alors que le Ministre de l'Intérieur multiplie les contacts avec associations, organisations et instances officielles afin de déterminer ses actions et décisions futures concernant les demandeurs d'asile, les grèves de la faim se multiplient dans les centres fermés. Durant quelques jours, cinq familles, avec femmes et enfants, ont refusé de s'alimenter au centre 127 bis.

A O Û T

- 03/08** Le Ministre de l'Intérieur annonce dix propositions qui seront faites au gouvernement en septembre. Parmi celles-ci, il y aurait une simplification et une accélération de la procédure d'asile et le recours à de petits avions pour rapatrier les demandeurs d'asile refoulés. Deux jeunes guinéens (Yaguine Koita 14 ans et Fode Tounkara 15 ans) sont retrouvés morts de froid dans le compartiment du train d'atterrissage d'un avion Sabena. Dans un message d'espoir pour l'avenir, ils enjoignent les plus hautes autorités à se pencher sur la situation dramatique que vit l'Afrique
- 10/08** Les plaintes se multiplient auprès du Ministre de l'Intérieur pour dénoncer l'enfermement d'enfants dans le centre 127bis, alors que



d'une part, cela est contraire aux textes internationaux de protection des enfants signés par la Belgique et que d'autre part, les personnes qui ont été interceptées à l'aéroport sont enfermées au 127bis, ce qui n'est pas le cas de celles qui introduisent une demande d'asile sur le territoire. Quelques jours plus tard, le Ministre sera cité en référé par l'avocat des familles enfermées

- 18/08** Suite à la plainte déposée par une famille libanaise enfermée au centre 127bis, le Tribunal des référés de Bruxelles, s'il estime fondée la demande de transfert de la famille vers un centre ouvert et la possibilité de consulter un service de pédopsychiatrie, il considère, par contre, que l'Etat belge ne peut être condamné à une astreinte s'il maintient les enfants enfermés.
- 20/08** La Ville d'Anvers a décidé qu'à partir de janvier 2000, des jeunes «à problèmes» seront associés au maintien de l'ordre et de la sécurité dans les transports en commun.
- 21/08** La dernière campagne de presse annonçant le match de football entre la Belgique et le Maroc est dénoncée par les différents sponsors et par les organisations antiracistes. L'affiche incriminée montre le Diable rouge détricotant un tapis volant sur lequel se trouve un footballeur marocain – très typé – apeuré; illustration qui pour d'aucun n'est pas sans rappeler celles qu'utilise le Front national sur ces tracts.
- 24/08** Le Vlaams Blok décide d'introduire un recours auprès de la Cour d'Arbitrage en annulation de la loi sur le financement public des partis; loi qui prévoit que les partis ou formations politiques prônant le racisme, la discrimination et s'opposant aux droits de l'homme puissent se voir pénalisées financièrement.
- 25/08** Comme cela a été le cas de nombreuses fois ces derniers mois, la gendarmerie intercepte une dizaine de Kosovars «égarés» sur une autoroute. Pour le seul mois d'août, ce sont quelque 1100 personnes qui ont ainsi été arrêtées. Apparemment, les passeurs choisissent la Belgique comme lieu d'abandon de leur «marchandise».
- 27/08** Herman Suykerbuyk (CVP) déclare que son parti devrait collaborer avec le Vlaams Blok, ce qui constitue une brèche dans le cordon sanitaire
- 31/08** La Ministre de l'Enseignement de la Communauté flamande – Marleen Vanderpoorten – décide de sanctionner financièrement, par une suppression de subsides, les écoles qui refusent d'inscrire des élèves, notamment celles qui pratiquent ce refus aux enfants étrangers ou d'origine étrangère.  
Réagissant aux propos d'Herman Suykerbuyk et de Johan Weyts, Marc Van Peel (actuel président du CVP) et Stefaan De Clerck (futur président) déclarent qu'il est hors de question que le CVP collabore à quelque niveau que ce soit avec le Vlaams Blok, et annoncent que ceux qui rompraient le cordon sanitaire seront exclus du parti.



Luc Desmet, Directeur du Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides, propose de supprimer la Commission permanente de recours, auprès de laquelle les demandeurs d'asile déboutés peuvent introduire un recours, et de laisser le Conseil d'Etat trancher sur ces dossiers.

S E P T E M B R E

- 01/09** La rentrée scolaire est une nouvelle fois l'occasion de constater le nombre important de refus d'inscription d'enfants et de jeunes d'origine étrangère; comme l'an dernier, Anvers semble être la ville où cette pratique est la plus répandue.
- 02/09** Suite à l'émeute qui a eu lieu au centre 127bis, le Ministre de l'Intérieur s'est rendu sur les lieux. Pour lui, c'est davantage le désespoir qui pousse les gens à vouloir se suicider ou se révolter que les conditions de détention qu'ils y connaissent. Le Ministre a, par ailleurs, souligner la qualité des bâtiments et du personnel. Alors qu'il est acquis que le statut de séjour temporaire dont ont bénéficié les Kosovars durant la guerre au Kosovo va être supprimé, le Ministre de l'Intérieur annonce que ceux qui se trouvent toujours en Belgique pourront y demeurer jusqu'en mars 2000.
- 07/09** La décision de la Cour de cassation d'annuler la décision des tribunaux quant à la durée anormalement longue de détention de Nancy Ntumba permet, par la jurisprudence qu'elle peut entraîner, de détenir des demandeurs d'asile en centre fermé au-delà de la période de cinq mois autorisée.
- 14/09** Marc Verwilghen (Ministre de la Justice VLD) souhaite mener une enquête sur la relation entre immigration et criminalité. Il a chargé une chercheuse d'une université hollandaise de mener cette recherche sur la base d'une enquête similaire menée aux Pays-Bas voici quelques années.
- 16/09** 50000 des réfugiés Kosovars ayant été accueillis par la Belgique vont recevoir une prime de 1000000 francs pour pouvoir retourner au Kosovo et s'y reloger.
- 17/09** Après avoir consulté le Mouvement national pour la Régularisation des Sans Papiers, le Ministre de l'Intérieur envisage la régularisation d'une dizaine de milliers de personnes en séjour irrégulier; reste à en connaître les conditions et les modalités.
- 19/09** Guy Verhofdstadt, Premier ministre, déclare que des enquêtes indiquent qu'une partie des demandeurs d'asile présents en Belgique sont rattachés par des filières mafieuses, et qu'une partie de l'aide des CPAS leur est dévolue; il prône dès lors une aide matérielle, qui serait sans intérêt pour celles-ci.
- 20/09** Un an après la mort de Sémira Adamu, une série de manifestations



d'hommages et de revendication ont lieu. Pour sa part, la Ligue des Droits de l'Homme, après avoir eu accès au dossier d'instruction et à la vidéo tournée dans l'avion où se trouvait Sémira Adamu, porte plainte contre les deux anciens ministres de l'Intérieur, Louis Tobback et Johan Vande Lanotte.

- 24/09** Jean Cornil, directeur-adjoint du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, et Claude Lelièvre, délégué général aux droits de l'enfant, écrivent au Ministre de l'Intérieur pour dénoncer l'enfermement d'enfants dans les centres fermés, situation qui est contraire aux différents accords et traités de défense des droits de l'enfant que la Belgique a signés.
- 27/09** Le gouvernement, par l'entremise du plan proposé par le Ministre de l'Intérieur, définit une nouvelle politique d'asile. L'Office des Étrangers, le Commissariat général aux Réfugiés et Apatrides et la Commission permanente de recours seraient supprimés; deux nouvelles structures sont mises en place: une administration fédérale de l'asile et une instance de recours, le Conseil d'État jouant un rôle d'instance de cassation. Les expulsions et les centres fermés sont maintenus, mais la situation des mineurs enfermés sera améliorée. La régularisation se fera en une seule opération – *one shot* – mais au cas par cas, selon quatre critères (voir l'article de M.-N. Beauchesne dans cette rubrique). Le Conseil des Ministres a approuvé l'avant-projet de loi visant à faciliter la procédure d'acquisition de la nationalité belge.
- 28/09** A Tirlemont, sur plaintes croissantes des parents d'élèves, trois écoles fondamentales décident de refuser leur accès à des enfants tsiganes.
- 29/09** En commission de l'Intérieur, outre les critiques du PSC et du Vlaams Blok, le Ministre de l'Intérieur a été longuement soumis aux questions de Vincent Decroly qui s'est abstenu, ainsi que ses collègues Ecolo et Agalev, lors du vote d'adoption de la motion de soutien au texte gouvernemental sur la politique d'immigration
- 30/09** Le Ministre de l'Enseignement fondamental, Jean-Marc Nollet, a décidé d'envoyer une circulaire aux écoles pour leur demander d'aider les personnes souhaitant être régularisées en leur délivrant des attestations de fréquentation scolaire pour leurs enfants.

## OCTOBRE

- 01/10** Bob Hulstaert, conseiller communal Vlaams Blok à Anvers, est nommé président du Conseil des Bibliothèques de la Ville d'Anvers. Lors du vote pour désigner le président du conseil, composé de 17 conseillers communaux anversoïses et de 17 membres des divers comités des usagers, la plupart des conseillers communaux étaient absents. La Commission de l'Intérieur du Sénat demande au Ministre de l'In-



térieur de prolonger le délai de trois semaines prévu pour la procédure de régularisation. La réponse du Ministre est négative.

A Anvers, une jeune employée communale qui voulait garder le voile sur son lieu de travail a finalement été transférée au point d'information de la Ville d'Anvers. Elle y est toujours en contact avec le public, ce qui est inconcevable pour l'échevin Gantman (VLD), mais, comme ses autres collègues de l'endroit, ne porte pas l'uniforme des agents communaux.

- 04/10** Des Tziganes originaires de Slovaquie convoqués par la police de Gand pour compléter leur dossier de demande d'asile ont été arrêtés en vue d'être expulsés. Outre le procédé malhonnête utilisé par la police, c'est le ciblage ethnique et la rapidité de la manoeuvre qui provoquent de violentes réactions de la part des partis politiques d'opposition, d'Ecolo et des organisations de défense des étrangers. A Steenokkerzeel, des heurts ont lieu entre manifestants, parmi lesquels plusieurs députés, et gendarmerie, autour du centre fermé 127bis.
- 06/10** Le recours de la Ligue des Droits de l'Homme auprès de la Cour européenne de Justice n'y a rien fait, 74 Tziganes, hommes, femmes et enfants, sont expulsés vers la Slovaquie. Fait sans précédent en Europe, la décision, non contraignante, de la Cour européenne de demander au gouvernement belge de surseoir à cette expulsion n'a pas été entendue par les autorités belge, la raison étant que le courrier stipulant cette décision leur serait arrivé trop tard. D'autre part, la police de Gand se dit irritée par les propos du Ministre de l'Intérieur qui répète ne pas avoir été mis au courant de l'action menée, alors que le Commissaire en chef de la police de Gand déclare que cette opération a été menée conjointement avec l'Office des étrangers, qui dépend directement du Ministre de l'Intérieur.
- 08/10** Selon un rapport du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, les Tziganes qui se sont rendus dans les commissariats gantois ont bien été piégés. Les hommes qui se sont présentés ont été maintenus sur place et sur indications de l'Office des étrangers certains ont ensuite été arrêtés et se sont vus notifiés une décision d'éloignement. Le reste de leur famille a été arrêté au domicile, alors que les enfants se trouvant à l'école y ont été recherchés par les gendarmes. Les personnes ont eu entre 5 à 10 minutes pour rassembler leurs affaires avant d'être emmenées au centre 127 bis. Toujours selon le même rapport aucun des Tziganes arrêtés n'étaient volontaires pour le rapatriement. Enfin, il est également établi que les personnes rapatriées se sont vus appliquer sur le bras un numéro d'identification à l'encre indélébile.
- 09/10** Le gouvernement décide que la période accordée pour introduire une demande de régularisation est maintenue à trois semaines et il n'y aura pas de délai supplémentaire; d'autre part, il est décidé que les expulsions seront maintenues pour tous ceux qui n'entrent manifestement pas dans les conditions de régularisation.



**11/10** Le Conseil d'État suspend l'Arrêté royal du 6 octobre qui organise les régularisations. Saisi par deux députés du Vlaams Blok, le Conseil a rappelé que seul le Parlement est habilité à modifier les lois, en l'occurrence celle de 1980 dans sa partie traitant de l'accès au territoire, et qu'il faudrait donc une nouvelle loi. Les procédures de régularisation qui devaient commencer ce lundi sont donc suspendues. En attendant, les communes dispensent une information aux candidats et le Centre pour l'Égalité des Chances a installé un numéro vert informant des conditions de régularisation. Le Centre conseille aux candidats de profiter de la suspension de l'Arrêté royal pour constituer leur dossier, cette suspension constituant un délai supplémentaire. De leur côté, les associations de défense des droits des étrangers, dont la Ligue des Droits de l'Homme, conseillent de ne pas se rendre dans les communes, car le gouvernement poursuit les expulsions et il n'y a aucune assurance qu'il ne prendrait pas de mesure contre ceux qui se manifesteraient. Durant tout le week-end, des manifestations se déroulent aux alentours du Centre fermé de Vottem.

**18/10** Au sommet européen de Tampere, les principes d'ouverture de l'Union à tous ceux qui sont persécutés chez eux sont rappelés. L'Europe s'affiche ainsi comme soucieuse du maintien du droit d'asile, mais dans le même temps, l'harmonisation nécessaire des politiques migratoires européennes n'étant pas à l'ordre du jour, les Etats demeurent souverains quant aux décisions d'ouvrir ou non leurs frontières aux étrangers à l'Union. Il est aussi décidé qu'à terme, les résidents ressortissants hors Union auront les mêmes droits que les citoyens de l'Union. Le sommet avait, par ailleurs, comme autre point à l'ordre du jour la création d'un espace commun de liberté, de sécurité et de justice. Certains s'inquiètent de voir la lutte contre la criminalité traitée en même temps que ce qui touche à l'asile et à l'immigration. A partir de janvier 2000, douze ministres de culte musulman, payés par le Ministère de la Justice, seront affectés dans les prisons. C'est là l'un des premiers résultats concrets de la création de l'Exécutif des Musulmans qui avait ce point dans ses missions.

**19/10** Hubert Defourny (Agir, Ref) est condamné à un mois de prison avec sursis pour des propos racistes qu'il avait proférés lors d'un conseil provincial, à Liège.

**30/10** Le projet de loi sur les régularisations, revu et corrigé – il avait été refusé par le Conseil d'Etat suite aux plaintes de deux députés du Vlaams Blok –, a passé le cap du Conseil des ministres.

## NOVEMBRE

**04/11** Ce sont quelque 2500 personnes qui se trouveraient inscrites sur les listes «noires» de l'Office des Etrangers. Cette liste recense les personnes qui sont susceptibles d'être expulsées plus ou moins rapidement de Belgique. Selon le ministre de l'Intérieur, réagissant aux



propos des médias sur cette liste, il s'agit d'intoxication, car il n'y a aucun quota défini dans quelque lieu que ce soit; cependant il précise que les expulsions reprendront.

- 08/11** Depuis l'adoption de la loi Vande Lanotte, la Sabena est passible d'amendes si elle amène des «illégaux» sur le territoire belge. Une polémique s'est installée entre Paul van Keer, président du principal syndicat de la gendarmerie, et la Sabena quant au non-respect de cette dernière dans le paiement des amendes résultant de l'arrivée de personnes sans documents sur le territoire belge. Or, précise-t-elle, il y a eu accord entre le ministre et la compagnie pour que celle-ci prenne en charge le séjour, et tous les frais en résultant, ainsi que les frais de retour de la personne vers son lieu de départ.
- 10/11** La Commission de l'Intérieur de la Chambre a décidé de reporter la discussion sur le projet de loi sur les régularisations de séjour de certaines catégories de personnes. Problème de calendrier pour les uns, texte trop flou et volonté d'aller trop vite pour les autres.
- 13/11** Dans un entretien avec le *Morgen*, Mark Eyskens indique que les flux migratoires ne vont faire que s'intensifier et que la Belgique, et les pays industrialisés, auront besoin de main-d'œuvre étrangère. Installée depuis quelques semaines, la *task force* mise en place par le ministre de l'Intérieur, pour surveiller les procédures d'expulsions, en vérifiant notamment si une personne peut être éloignée – et qui est composée de représentants de l'Office des Etrangers, de la gendarmerie, du CGRA, du Conseil d'Etat, de la Commission de régularisation, du Ministre des Affaires étrangères et de celui de l'Intégration sociale – a commencé ses travaux, notamment ceux ayant trait à définir les pays dangereux vers lesquels il ne peut être question de renvoyer quelqu'un. A ce jour, quatre pays ont été désignés: Libéria, Sierra Leone, Gambie et Guinée.
- 17/11** Willem Elbers, commissaire de la PJ de Bruxelles, est poursuivi sur base de la loi Moureaux de 1981 pour diffusion de textes racistes sur internet. Cette condamnation est une première en Belgique. En Commission des affaires intérieures de la Chambre, le ministre de l'Intérieur précise qu'il prévoit que trois expulsions forcées soient réalisées chaque jour. Bien qu'il précise que certaines catégories d'étrangers ne seront pas concernées par cette mesure, les divers collectifs contre les expulsions indiquent qu'un tri serait opéré parmi ceux-ci et que certains seraient expulsés alors que d'autres seraient relâchés dans la nature, sans aucun suivi.
- 18/11** Le Conseil des ministres adopte l'avant-projet de loi sur le changement de nationalité. Celui-ci prévoit que désormais la procédure d'acquisition de la nationalité belge sera quasi automatique. Deux procédures existeront désormais, la procédure de naturalisation et celle d'acquisition par déclaration. Pour la première, l'étranger doit avoir 18 ans et trois ans de résidence ininterrompue en Belgique, seul le Parquet sera consulté par le Parlement et il disposera d'un mois pour



donner un avis négatif à la demande de naturalisation. La seconde concerne les personnes de 18 à 30 ans nées en Belgique ayant sept ans de résidence en Belgique, le Parquet agira de la même manière. La direction d'une école fondamentale de la région de Zolder a décidé de pratiquer une scolarité séparée; désormais, il y aura des classes composé exclusivement d'élèves «belges» et d'autres d'élèves «turcs».

- 20/11** Le projet de loi sur les régularisations est adopté en Commission de l'Intérieur. Sont concernés les étrangers se trouvant sur le territoire belge au 1<sup>er</sup> octobre 1999; ceux qui ont demandé la reconnaissance de la qualité de réfugié et sont en attente de réponse depuis 4 ans (3ans si enfants); pour les personnes pouvant faire valoir des attaches sociales durables, le délai est de 6 ans. Ces personnes auront trois semaines à dater de la promulgation de la loi pour introduire une demande de régularisation. La décision reviendra au Ministre de l'Intérieur sur base d'un avis de la commission de régularisation, avis qui n'est pas contraignant.
- 24/11** Renaat Landuyt, Ministre flamand de l'Emploi, se déclare plus favorable à l'adoption et à la promotion d'actions concrètes permettant l'accès à l'emploi des étrangers et des personnes d'origine étrangère plutôt que de sanctionner les entreprises qui pratiquent la discrimination ou qui n'embauchent pas suffisamment ceux-ci.  
Au Parlement flamand, en réponse à une question de Filip Dewinter (Vlaams Blok), Mieke Vogels, Ministre du bien-être, indique que les prostitué(e)s mineur(e)s étranger(e)s arrêté(e)s seront renvoyé(e)s dans leur pays d'origine.
- 26/11** La Chambre – majorité contre opposition (opposition du CVP et du VB, et abstention du PSC et de la VU) – a adopté le projet de loi relatif à la régularisation de séjour de certaines catégories d'étrangers séjournant sur le territoire.

## D É C E M B R E

- 01/12** Quatorze Nigériens ont été expulsés par avion militaire vers leur pays (Lagos), alors que les violences et les brutalités y sont de plus en plus fréquentes.
- 09/12** Un arrêté royal prévoit que désormais les candidats réfugiés recevront une aide matérielle de la part des CPAS au lieu d'une aide financière comme c'était le cas auparavant. Cette mesure ne concerne pas les Belges émargeant aux dits CPAS.
- 14/12** Donnant-donnant. Le VLD accepte du bout des lèvres de voter en faveur de la nouvelle législation sur l'accès à la nationalité, mais son président, Hugo Coveliers voudrait que ceux qui manifestement ne veulent pas s'intégrer en soient déçus.  
Une enquête (en cours) de la KUL, menée par Lode Walgrave et Christian Kesteloot, indiquerait que la criminalité des jeunes «Belges» et



des jeunes «étrangers» serait sensiblement la même, par contre ces derniers seraient interpellés dix fois plus souvent.

- 15/12** Suite à l'interpellation du ministre de l'Intérieur par le député Decroly sur les violences qu'auraient subies un demandeur d'asile Sierra Léonnais expulsé vers le Sénégal, le ministre dépose plainte contre le député pour accusations mensongères contre la gendarmerie.
- 16/12** Si tout le monde se félicite de l'adoption prochaine de la loi sur la régularisation des personnes en situation irrégulière – l'opération débutera le 10 janvier 2000 –, les associations s'inquiètent du rôle que jouera la Commission de régularisation dans laquelle le Président (un magistrat) pourrait avoir un rôle prépondérant au détriment des avocats et des associations qui en feront pourtant partie.
- 20/12** Les étrangers qui arrivent en Belgique, plus précisément en Flandre, s'ils veulent bénéficier de l'aide d'un CPAS devront contracter un «contrat d'intégration» (*inburgeringscontract*). Par ce contrat, ils s'engagent à suivre des cours d'apprentissage de la langue de la région de résidence ainsi que des cours liés au droit et au marché du travail en Belgique, c'est en substance ce que prévoit une proposition des libéraux flamands. Les mêmes, par la voix de leur président, remettent en cause l'accord de gouvernement quant au texte de la nouvelle loi sur la nationalité, là aussi ils voudraient voir une volonté d'intégration.
- 22/12** Le choix des autorités anversoises de «redécentraliser» la ville et rendre ainsi un certain pouvoir aux districts pourrait voir le Vlaams Blok arriver aux affaires dans certaines communes faisant actuellement partie du grand Anvers, par exemple Borgerhout ou Hoboken.
- 23/12** Le Tribunal correctionnel de Bruxelles a condamné Wim Elbers, membre du Vlaams Blok et commissaire de police, à 6 mois de prison avec sursis (3 ans) et a payé 100 000 francs d'amende pour diffusion de textes et de propagande raciste sur Internet.
- 28/12** La création d'un cimetière «multiconfessionnel» devrait voir le jour en été 2000. L'intercommunale chargée du dossier, de laquelle s'est retirée la commune d'Etterbeek, a été créée par Schaerbeek, St Josse, Bruxelles-ville, Molenbeek et Berchem Sainte-Agathe.